

Consulter et emprunter des documents

CONDITIONS DE PRÊT RÉSERVÉES AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Si vous êtes enseignant à Paris Nanterre

L'inscription à la bibliothèque est gratuite. Pour obtenir votre carte, vous devez vous présenter à la bibliothèque avec votre carte professionnelle en cours de validité, et une photo d'identité. Vous pouvez emprunter :

- pour 28 jours :
 - 12 livres des salles ;
 - 3 livres des magasins ;
 - 3 DVD et 3 BD ;
 - 1 thèse ;
 - 1 périodique (sauf dernier numéro reçu et volumes reliés) ;
- 2 livres en "prêt court" pour 7 jours.

Si vous êtes enseignant d'un autre établissement

Vous pouvez librement venir consulter les documents de la bibliothèque, y compris ceux des magasins. Pour pouvoir emprunter des documents, vous devez vous inscrire au bureau Accueil prêt de la bibliothèque. L'inscription est payante : 34€ pour un an. Pour obtenir votre carte, vous devez vous présenter à la bibliothèque avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une photo d'identité. Vous pouvez emprunter :

- pour 14 jours
 - 7 livres des salles ;
 - 3 livres des magasins ;
 - 3 DVD et 3 BD ;
- 2 livres en "prêt court" pour 7 jours.

Tout retard dans le retour des documents donnera lieu à des suspensions de prêt.

LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

L'ouvrage que vous cherchez n'est disponible ni à la bibliothèque universitaire, ni sur aucune des bibliothèques du campus ? **Si vous êtes enseignant-chercheur à l'université Paris Nanterre, vous pouvez nous adresser une demande de [prêt entre bibliothèques](#)**. En remplissant cette demande, vous vous engagez à :

- payer les frais de port à réception de l'ouvrage (même si l'ouvrage n'est pas consulté),
- ne pas reproduire, sous peine de sanction, intégralement le texte, conformément au respect de la loi sur le droit d'auteur.

SUGGÉRER DES ACQUISITIONS

Vos étudiants ou vous avez besoin d'un ouvrage qui n'est pas disponible dans les collections du SCD ? Faites-nous part de vos [suggestions d'acquisition](#) ! Le responsable des acquisitions de chaque discipline vous répondra personnellement. Des cahiers sont également à votre disposition pour cet usage dans les différentes salles de lecture de la BU. D'une manière générale, afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes de vos étudiants concernant les documents nécessaires au suivi de votre cours, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos bibliographies le plus tôt possible dans l'année scolaire. Pensez également à nous prévenir à l'avance si, dans le cadre de vos cours, vos étudiants ont besoin de plusieurs exemplaires du même ouvrage (fiches de lecture...), ou si un ouvrage doit être passé en statut "non-empruntable" (pages à photocopier etc.).

DEMANDE DE TRAITEMENT ACCÉLÉRÉ

Vous avez repéré dans notre catalogue un ouvrage qui vous intéresse, mais dont le statut est indiqué comme "en traitement" ? Nos bibliothécaires mettent tout en oeuvre pour l'équiper au plus vite, afin de vous le proposer en rayon dans les meilleures conditions qui soient. Toutefois, si vous avez besoin de cet ouvrage en urgence, vous pouvez nous adresser une [demande de traitement accéléré](#). Nous ferons alors passer cet ouvrage en priorité, et vous recontacterons dès qu'il sera disponible.

Mis à jour le 02 mai 2018

▶ Vos interlocuteurs pour les acquisitions

conomie

able : [Fanny Faltot](#)

humaines et sociales

able : [Elsa Gabaude](#)

[Claudette Lucand](#)

et littérature

able : [Isabelle Normand](#)

<http://bibliotheque.univ-lorraine.fr/services/services-aux-enseignants/consulter-et-emprunter-des-documents-491037.kjsp?F>